

TOURNOIS QUALIFICATIFS POUR LE CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL

-15 ANS GARÇONS ET FILLES SAISON 2018 – 2019

En accord avec les préconisations de l'Institut National de la Langue Française () relatives à la neutralisation grammaticale du genre, les termes « licencié », « joueur », « pratiquant » et ceux désignant toutes fonctions au sein du comité sont utilisés à titre générique et désignent aussi bien une licenciée qu'un licencié, une joueuse qu'un joueur, une pratiquante qu'un pratiquant, une présidente qu'un président, une administratrice qu'un administrateur, ...*

() « Femme, j'écris ton nom...Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions »*

Règlement général

- Les joueurs autorisés à participer aux qualifications doivent être nés en 2004, 2005 et 2006.
- Chaque match des TQ se jouera à 12 joueurs. Pas de limitation de joueurs sur les TQ.
- Les joueurs participants à ces qualifications doivent être qualifiés à la date du tournoi. Dans le cas contraire, il sera fait application des Règlements Généraux de la Fédération Française de Handball.
- Le tournoi est géré sous Gest'Hand. Les clubs hébergeurs du tournoi ont la responsabilité du traitement et de l'envoi des FDME le dimanche soir avant 20h.
- Conditions de jeu :
 - ⇒ Temps de jeu : 2 x 15 min
 - ⇒ Remise en jeu : Centre du terrain
 - ⇒ Taille des ballons : T2 pour les Masculins et T1 les Féminines
 - ⇒ Temps-mort : 1 par équipe et par période
 - ⇒ Avertissements : Oui
 - ⇒ Exclusion : 2 min
 - ⇒ Disqualification (3ème exclusion ou disqualification directe) : l'équipe doit jouer avec une joueuse/un joueur en moins pour le temps d'une exclusion, soit 2 min. Si disqualification directe avec rapport, le joueur est exclu pour le TQ.
 - ⇒ Points attribués à l'issue des rencontres : match gagné : 3 points, match nul : 2 points, match perdu:1 point.
 - ⇒ Les postes de secrétaire et chronométreur pour chaque match seront assurés par les clubs qui s'opposent.
- En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue des TQ, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :
 - ⇒ par le nombre de points à l'issue des TQ dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles
 - ⇒ par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes
 - ⇒ par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés sur l'ensemble des TQ.
 - ⇒ par le nombre de buts marqués sur l'ensemble des TQ.
 - ⇒ par le nombre de licenciés (ées) dans les tranches d'âge des TQ, à la fin de la saison dernière.
- En masculin, les deux premiers seront qualifiés pour la compétition 2018-2019, le club troisième participera à un tournoi avec 1 équipe des trois autres départements (16-17-79) le WE du Les deux premiers de ce dernier tournoi seront qualifiés.
- En Féminin, seules les deux premières équipes seront qualifiées.

Déroulement des TQ saison 2018–2019

- Le tournoi masculin se déroulera à Migné–Auxances le dimanche 16 Septembre dans les deux salles (Halle et Gymnase Jarasson)

TQ Accession championnat Interdépartemental – 15 masc.

Halle des Sports

09h30	Biard	Chatelleraut
10h30	GP Valvert	T.A.C.
11h30	Mignaloux	GP Valvert
12h30	Biard	Mignaloux
13h30	Biard	T.A.C.
14h30	T.A.C.	Mignaloux
15h30	Châtelleraut	Mignaloux
16h30	T.A.C.	Civray

Gymnase Jarasson

Civray	Mignaloux	9h30
Biard	Civray	10h30
Châtelleraut	T.A.C.	11h30
Châtelleraut	Civray	12h30
GP Valvert	Civray	13h30
Châtelleraut	GP Valvert	14h30
Biard	GP Valvert	15h30

TQ Accession championnat Interdépartemental – 15 Fém.

- Le tournoi féminin se déroulera à Jaunay–Marigny le dimanche 16 septembre

Halle des Sports		
10h30	Châtelleraut	Civray
11h30	Loudun	Châtelleraut
12h30	Loudun	Mignaloux
13h30	Civray	Mignaloux
14h30	Loudun	Civray
15h30	Chatelleraut	Mignaloux

Arbitrage

- Chaque équipe engagée devra venir avec des juges arbitres jeunes (et/ou des arbitres plus confirmés) qualifiés, reconnus et validés par la Commission d'arbitrage.

Renseignements

Comité de la Vienne : 05 49 62 59 66 – 6086000@ffhandball.net

Président COC Jeunes : Thierry MAROLLEAU : 07 78 42 06 59 : marolleau.thierry@wanadoo.fr